



## **Allocution de M. Gerhard Ermischer, Président de la Conférence des OING**

**GR-DEM, le 1<sup>er</sup> juin 2021**

Je voudrais d'abord dire à quel point je suis heureux de pouvoir m'adresser au GR-DEM un mois seulement après mon élection à la présidence de la Conférence des OING. Je ne suis d'ailleurs pas seulement le nouveau président, mais aussi le président d'une nouvelle Conférence. En effet, la Conférence fait l'objet d'un processus de réforme fondamentale depuis trois ans. Lancé par Anna Rurka, qui m'a précédé à la présidence, ce processus a conduit à l'adoption, en décembre 2020, de notre nouveau Règlement, qui donne à la Conférence une structure entièrement nouvelle. Cette structure est devenue réalité lors de l'Assemblée générale d'avril 2021, lorsqu'une nouvelle Commission permanente a été élue et que la nouvelle structure a été établie.

La Conférence a désormais une structure allégée. Elle est dirigée par la Commission permanente, qui se compose du Président, de deux Vice-Présidents et de huit membres, qui sont tous élus directement par les membres de la Conférence. En vue de renforcer sa capacité de travail, la Conférence peut maintenant créer des comités ad hoc, qui sont mis en place pour une durée déterminée, dont le mandat et le programme, le calendrier et les résultats attendus sont clairement définis, et qui travailleront en étroite collaboration avec les autres organes du Conseil de l'Europe dans le respect des grandes priorités fixées par la Secrétaire Générale et dans le cadre établi par le Comité des Ministres.

La création des premiers comités a commencé à être préparée tout de suite après l'adoption du nouveau Règlement, au sein de task forces dédiées, et elle a été approuvée par l'Assemblée générale en avril. Les comités traitent d'un large éventail de thèmes : environnement et changement climatique, droits sociaux, droits de l'enfant, migrations, dialogue interconvictionnel et intelligence artificielle. La création d'un comité sur l'égalité de genre est en préparation et devrait être adoptée à la session d'automne de la Conférence. Pour tous les comités, les organes appropriés du Conseil de l'Europe ont été identifiés et des contacts ont été pris avec les structures liées aux conventions, aux accords partiels et aux programmes ou avec les commissions de l'APCE, en vue de coordonner les efforts et les résultats.

La nouvelle Commission permanente est aussi en train de restructurer nos relations avec les comités directeurs intergouvernementaux, les accords partiels et les commissions de l'APCE, pour garantir une coopération très étroite entre nos représentants et la Commission permanente et pour mieux intégrer ces travaux dans le fonctionnement de la Conférence. En outre, nous avons commencé à établir de nouvelles structures de communication pour améliorer et renforcer la communication avec nos membres, pour mieux comprendre leurs besoins et leurs demandes, et pour qu'ils soient mieux à même de participer aux travaux de la Conférence au sein du Conseil de l'Europe, et de tirer parti de leurs atouts – notamment en ce qui concerne le travail de sensibilisation et le dialogue avec les organisations de terrain.

La Conférence a toujours accordé beaucoup d'importance aux liens avec les organisations de la société civile de niveau local, régional ou national. Une première manière d'entretenir ces liens est de s'adresser à ses propres membres, lorsque ceux-ci sont des organisations qui comptent elles-mêmes de nombreux membres ou qui se composent elles-mêmes d'associations locales et régionales. Dans ce contexte, les visites dans les pays étaient très utiles mais ont évidemment dû être suspendues durant la crise sanitaire ; nous espérons pouvoir reprendre ces visites bientôt. Une seconde manière d'entretenir ces liens était d'inviter des organisations de terrain à des événements de la Conférence, mais cette possibilité était très limitée, à cause des contraintes budgétaires : la Conférence elle-même dispose d'un budget très réduit et rares sont les organisations de terrain à pouvoir se permettre d'envoyer des représentants à Strasbourg pour un événement spécifique.

La crise sanitaire a changé la donne dans ce domaine. Elle nous a tous obligés à organiser en ligne nos conférences, nos réunions de travail et nos événements. Cela a permis la participation de beaucoup de membres de la Conférence qui ne pouvaient généralement pas participer à nos rencontres en présentiel parce qu'il leur était difficile de venir à Strasbourg. Cela nous a aussi permis d'inviter et d'intégrer un grand nombre d'organisations de terrain à nos événements, consultations et réunions de travail. Ainsi, la Conférence a été renforcée et s'est dotée d'une base plus solide, et des membres peu actifs par le passé se sont mobilisés. Par ailleurs, sous l'effet du processus de réforme, des organisations qui s'étaient éloignées de la Conférence s'en sont de nouveau rapprochées et des acteurs majeurs, comme Greenpeace, ont rejoint la Conférence.

C'est pourquoi nous allons continuer à utiliser ces outils numériques pour ajouter des communications en ligne aux formats physiques existants (qui garderont toujours leur utilité car ils permettent des contacts personnels plus riches, qui sont tout à fait indispensables) et pour créer des formats hybrides qui rendront les structures actuelles plus inclusives et plus efficaces.

Au cours du premier mois du nouveau mandat, les principales priorités de la Conférence ont été identiques aux grandes priorités du Conseil de l'Europe : la Convention d'Istanbul et la situation au Bélarus. La Conférence est déterminée à défendre la Convention d'Istanbul sans relâche, y compris en demandant instamment de la signer ou de la ratifier aux États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, car la Conférence considère cette convention comme un des plus importants instruments de protection des femmes contre la violence. La Conférence est également très attachée à la Charte sociale du Conseil de l'Europe. Elle participe activement au processus de modernisation de la Charte et, ici encore, encourage les États membres à la signer et à la ratifier, et notamment à signer tous les protocoles additionnels, surtout le protocole qui prévoit un mécanisme de réclamations collectives ; celui-ci est très utile à la société civile pour demander aux États de rendre compte de la manière dont ils remplissent les obligations auxquelles ils ont souscrit.

Le principal défi auquel doivent faire face la Conférence, ses membres et la société civile dans son ensemble, c'est le rétrécissement de l'espace civique, comme le constate la Secrétaire Générale dans son récent rapport consacré aux menaces qui pèsent sur la démocratie. Dans une évaluation faite récemment, CIVICUS considère seulement 14 États membres du Conseil de l'Europe comme étant entièrement libres et leur décerne les meilleures notes en ce qui concerne la capacité d'agir de la société civile. Parmi les pays qui obtiennent les moins bonnes notes figurent malheureusement aussi des États membres du Conseil de l'Europe. Nous chercherons toujours à dialoguer sur ces questions avec les pays, les gouvernements et les représentations des autorités nationales auprès du Conseil de l'Europe, à proposer notre expertise et notre expérience, et à apporter notre aide, chaque fois qu'elle est nécessaire et acceptée. Mais nous resterons aussi inflexibles sur le fait que tous les États membres du Conseil de l'Europe ont souscrit aux principes d'une démocratie ouverte et libérale, des droits de l'homme et de l'État de droit, qu'ils doivent adhérer à ces principes et qu'ils doivent respecter les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, inscrites dans ses conventions,

ses chartes, ses recommandations et ses lignes directrices, qui ont été adoptées par le Comité des Ministres et signées et ratifiées par les États membres.

Concernant le processus d'Helsinki, nous sommes très satisfaits du premier dialogue avec la société civile organisé tout récemment au sein du GR-DEM et nous le considérons comme un progrès majeur. La Conférence est déterminée à jouer un rôle important dans ce processus et elle a des compétences et des atouts à proposer au Comité des Ministres. La Conférence, qui est la voix de la société civile à l'intérieur du Conseil de l'Europe, devrait être considérée comme un partenaire naturel dans ce processus ; après avoir mené une réforme et s'être dotée de nouvelles structures, elle est encore mieux à même d'apporter une contribution solide et constructive. La Conférence n'a évidemment pas l'intention de monopoliser le processus. Nous sommes conscients de la nécessité d'un dialogue ouvert avec des composantes de la société civile qui ne sont pas représentées au sein de la Conférence. De fait, en raison de sa structure spécifique, la Conférence est constituée d'ONG internationales qui se sont vu accorder un statut participatif par le Conseil de l'Europe, ce qui explique que certains acteurs de la société civile ne soient pas représentés au sein de la Conférence : groupes de réflexion, associations professionnelles, syndicats ou représentants du monde économique, par exemple.

La Conférence est très favorable aux suggestions faites par les États membres qui visent à rendre le processus plus ouvert et plus transparent, à permettre la diffusion en direct sur internet, et à donner à des intervenants extérieurs la possibilité de poser des questions et de faire des commentaires grâce aux médias en ligne. La Conférence est aussi déterminée à poursuivre un dialogue libre et ouvert avec la société civile, sans limites, un dialogue qui doit parfois être vif et argumenté pour donner de bons résultats. Il semble prudent de prévoir une série de dialogues, consacrés à des thèmes bien définis (un thème par dialogue, le plus souvent), de manière à ce que ces dialogues soient ciblés et axés sur les résultats. La Conférence peut donner des conseils et veiller à ce que les représentants de la société civile soient véritablement indépendants et représentatifs.

Je tiens à remercier le Président du GR-DEM pour son aimable invitation et pour la bonne coopération que nous avons déjà instaurée à l'occasion du premier dialogue avec la société civile au sein du GR-DEM. J'espère poursuivre ce travail constructif avec le GR-DEM et les États membres, dans un esprit d'ouverture et selon le principe d'un véritable partenariat du Comité des Ministres avec la société civile en Europe.